

---

# Communiqué



---

## Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail

Pour publication immédiate

2005/08/22

**Pour renseignements :** Mary Tucker  
Responsable des Communications  
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail  
Téléphone : 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

### La CSSIAT lance le *Guide sur la santé et la sécurité à l'intention des petites entreprises*

**Saint John :** La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT) du Nouveau-Brunswick est heureuse d'annoncer le lancement du *Guide sur la santé et la sécurité à l'intention des petites entreprises*. Le guide se veut un outil interactif conçu afin d'aider les petites entreprises à protéger leurs employés contre les blessures et les maladies professionnelles.

« Il s'agit d'une initiative très importante pour la CSSIAT », a indiqué le vice-président aux Services de travail sécuritaire de la CSSIAT, David Greason. « Un total de 86 % des entreprises de la province ont des masses salariales de moins de 400 000 \$. Nous reconnaissons que ces entreprises ont des ressources limitées à consacrer à la création de programmes pour assurer la sécurité de leurs employés. C'est la raison pour laquelle nous avons élaboré ce nouveau guide. »

Le *Guide sur la santé et la sécurité à l'intention des petites entreprises* est un mini-CD interactif facile à utiliser qui aide les utilisateurs à créer un programme de santé et de sécurité grâce à des instructions étapes par étapes. La CSSIAT peut rester en contact avec les utilisateurs à mesure qu'ils avancent dans le guide et qu'ils apprennent au sujet des exigences prévues par la loi, de la détermination des dangers à leur lieu de travail, de la mise en œuvre de solutions pour éliminer ces dangers et de la nomination de délégués à l'hygiène et à la sécurité.

« Nous sommes d'avis que la santé et la sécurité sont indispensables pour les petites entreprises », a affirmé M. Greason. « Quand vous pensez aux coûts liés au remplacement de travailleurs blessés, aux autres coûts liés aux accidents et aux marges d'exploitation serrées de nombreuses petites entreprises, la prévention des blessures est non seulement logique, mais nécessaire du point de vue financier. »

La CSSIAT distribuera des exemplaires du *Guide sur la santé et la sécurité à l'intention des petites entreprises* gratuitement. Le thème de la campagne est « Discutez. Connaissez. Contrôlez. ».

Ce thème attirera l'attention des propriétaires de petites entreprises de l'ensemble de la province », a déclaré M. Greason. « Nous ferons connaître cette nouvelle ressource intéressante par le biais d'annonces télévisées, d'annonces dans les journaux et d'une campagne de publicité directe. »

#### **Au sujet de la CSSIAT**

La CSSIAT administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les accidents du travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. Elle est engagée à prévenir les accidents du travail par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

[www.whscc.nb.ca](http://www.whscc.nb.ca)